



PRESTATION DE BILAN DE COMPETENCES (20 heures)

Modalités et délais d'accès

Entretien préalable gratuit et sans engagement (article R.6322-35 du code du travail) sur rendez-vous en face à face, par téléphone ou visio.

Le bilan de compétences est une démarche introspective qui doit être volontaire.

Entrées et sorties permanentes.

Accès à la prestation après obtention du financement.

Modalités pédagogiques

Entretiens individuels en présentiel ou à distance. Phases de travail individuel sur grilles et outils d'analyse sur support papier ou sur l'outil « monbilanenligne » plateforme à distance tutorée.

Passation de questionnaires.

Durée

20h sur une période de 8 semaines.

Lieu

Rectorat de l'académie de Limoges.

Financement

Selon le statut (salariés, agents publics, demandeurs d'emploi).

Tarif

1 540 €

Prix non assujéti à la TVA.

Conditions Générales de Vente

Les CGV sont consultables sur le site de l'académie de Limoges et sur le site du GIP FCIP.

Contacts DABM

Responsable du DABM : Claire Lajarrige

06 30 76 31 16

claire.lajarrige@ac-limoges.fr

Secrétariat DABM DAVA

dabm.gip@ac-limoges.fr

05 55 11 41 18

Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux

87031 Limoges Cedex

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette prestation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités d'accéder à cette prestation.

Objectifs de l'accompagnement

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Contenu

Phase préliminaire (2 heures)

Phase d'accueil où sera confirmé l'engagement du bénéficiaire dans la démarche.

La phase préliminaire permet de recueillir des informations pour définir le contexte du bilan :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en œuvre ;
- Préciser et analyser les besoins du bénéficiaire, définir un parcours personnalisé.

Phase d'investigation (16 heures dont 4 heures de travaux personnels à minima)

Phase où seront analysées les aptitudes professionnelles et personnelles du bénéficiaire et déterminées ses possibilités d'évolution professionnelle.

Elle s'effectue sous forme d'alternance d'entretiens personnalisés et de travaux d'autoévaluation guidés qui permettent au bénéficiaire de :

- Réaliser une analyse de ses motivations, de ses valeurs professionnelles ainsi que de ses intérêts professionnels et personnels ;
- Identifier ses compétences et ses aptitudes avec un travail sur des grilles d'analyses et des référentiels ;
- Mettre en perspective ces éléments pour définir des pistes professionnelles et des hypothèses de mobilité interne ou externe, de formation, de VAE ;
- Analyser l'environnement socioprofessionnel pour étudier la faisabilité.

Phase de conclusion (2 heures)

Phase qui validera le projet professionnel du bénéficiaire et les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.

Cette phase doit permettre au bénéficiaire de :

- Mettre évidence des possibilités d'évolution professionnelle ;
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- Elaborer un plan d'action, les étapes de mise en œuvre ;
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Le document de synthèse sera remis au bénéficiaire.

Une rencontre à 6 mois sera proposée au bénéficiaire pour faire le point sur la réalisation du projet et apporter des actions correctives, si nécessaire.